52 % des DSI Français acceptent moins de sécurité pour plus de mobilité

52 % des DSI Français acceptent moins de sécurité pour plus de mobilité

C'est une nouvelle à la fois peu surprenante et inquiétante : plus de la moitié des responsables informatiques en France cèdent du terrain sur le plan sécuritaire pour avantager la mobilité et le Bring Your Own Device.

« **Rendre les salariés et les opérations plus agiles** »
On ne cesse de le répéter depuis des années : le BYOD est loin d'être toujours un choix, il n'est pas rare qu'il s'impose de lui-même. Rejeter cette situation, c'est risquer une utilisation sous-marine, multipliant ainsi les risques. L'accepter, c'est limiter les risques en question en encadrant le BYOD.
Dans une étude menée par le cabinet Vanson Bourne pour le compte de VMware (plus de détails en fin d'article), nous apprenons que 52 % des responsables informatiques français font face à une telle pression vis-à-vis de la mobilité d'entreprise « qu'ils sont prêts à prendre des risques inconsidérés vis-à-vis de la sécurité des données de leur organisation ».
Ces risques sont en grande partie pris pour contenter les cadres dirigeants qui souhaitent absolument accéder aux données pro via leurs propres terminaux, « même si cela va à l'encontre des stratégies de leur entreprise » et que cela multiplie les risques de cyberattaques.
Mais les gains en valent la chandelle puisque les DSI cèdent. 51 % d'entre eux estiment ainsi que les bénéfices sont supérieurs aux risques. « Transformation numérique et mobilité sont indissociables. Les organisations doivent sans cesse chercher à développer leurs activités et à innover. Elles prennent donc des risques à court terme sur le plan de la sécurité afin de rendre les salariés et les opérations plus agiles » explique notamment Sylvain Cazard, directeur général de VMware France.
Pour s'adapter au marché et aux désirs de certains salariés, les DSI n'hésitent donc pas à prendre plus de risques. Il faut dire que près d'un quart des responsables informatiques estiment que le manque de mobilité des salariés réduit leur productivité. Un argument qui fait mouche et pousse logiquement les DSI à lâcher du lest côté sécurité.

Des salariés mal formés, des patrons sous-informés
Bien évidemment, les responsables n'ont pas à laisser la porte ouverte au premier pirate informatique venu. Une plus forte pédagogie auprès des salariés devient ainsi indispensable si l'entreprise ne souhaite pas voir toutes ses données partir dans la nature. Ce point est d'autant plus majeur sachant que l'étude indique que 60% des salariés mobiles précisent ne pas connaître la politique de sécurité de leur entreprise… Une statistique douloureuse et effrayante qu'il convient de ne pas minimiser.
Plus grave encore pour les dirigeants d'entreprises, une ancienne enquête de Vanson Bourne montrait que 25 % des DSI français ont confié ne pas informer leur patron en cas de cyberattaque. Ceci alors même que 29 % des DSI et 21 % des employés estiment que leurs patrons sont responsables en cas de fuite de données. Une incohérence qui en dit long sur la complexité de la problématique…[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : BYOD : 52 % des DSI Français acceptent moins de sécurité pour plus de mobilité